Accusé de réception en préfecture
036-200018521-20221220-DEL-2022-05-14-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'An deux mille Vingt-Deux le Vingt-Quatre Novembre, à Dix Huit heures 15 minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de FOUGEROLLES, sous la Présidence de Monsieur Christian ROBERT, Président.

Date de convocation : 18 Novembre 2022
Nombre de Délégués : 28
En exercice : 28
Présents : 22
Dont : titulaires : 22 - suppléants : 0
Est nommée secrétaire de séance : Marie-Annick BEAUFRERE

PRESENTS : ***Buxières d'Aillac :*** Didier GUENIN ; ***Cluis*** : Didier FLEURY, Jean-Pierre DALOT, Francis DAVIER ; ***Fougerolles*** : Arnaud DENORMANDIE, Philippe BAILLY; ***Gournay*** : Philippe BAZIN, Bertrand SACHET après lecture du message de Madame NICOLAS ; ***Lys Saint Georges*** : Olivier MICHOT après lecture du message de Madame NICOLAS; ***Maillet*** : 0; ***Malicornay*** : 0; ***Mers Sur Indre*** : Christian ROBERT, Jean-Marc LAFONT, Hélène BEHRA; ***Montipouret*** : Marie-Christine MERCIER, David DORANGEON; ***Mouhers*** : 0; ***Neuvy Saint Sépulchre*** : Guy GAUTRON, Cécile PLANTUREUX; Marie-Annick BEAUFRERE, Philippe ROUTET, Delphine CHAUVAT, Jean-Luc MATHEY ; ***Tranzault*** : Philippe VIAUD après lecture du message de Madame NICOLAS, Chantal HIBERT.

Absents : ***Cluis :*** Mélissa PENOT excusée, ***Fougerolles : 0*** BAILLY ; ***Gournay :*** Bertrand SACHET pour la lecture du message de Madame NICOLAS ; **Lys-Saint-Georges** : Olivier MICHOT pour la lecture du message de Madame NICOLAS ; ***Maillet*** : Magalie BOUQUIN ; ***Malicornay :*** Jean-Paul BALLEREAU (excusé); ***Mers-Sur-Indre*** : 0 ; ***Montipouret*** : Mélina BARABE; ***Mouhers :*** Barbara NICOLAS (excusée); ***Neuvy-Saint-Sépulchre*** : Jean-Marie BOFFEL (excusé) ; ***Tranzault :*** Philippe VIAUD pour la lecture du message de Madame NICOLAS.

Pouvoirs :

Madame Mélissa PENOT, absente, a donné pouvoir à Monsieur Didier FLEURY ; Madame Barbara NICOLAS, absente, a donné pouvoir à Monsieur Christian ROBERT.

*****

Délibération DEL.2022.05.14

Objet : ***SERVICE « ORDURES MENAGERES » :***

Préparation de l'extension des consignes de tri au 1er janvier 2023

Défraiement des ambassadeurs de tri bénévoles

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Didier GUENIN, Vice-Président Délégué, qui rappelle que la CDC a décidé de faire appel à des bénévoles pour

Accusé de réception en préfecture
036-200018521-20221220-DEL-2022-05-14-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

expliquer l'extension des consignes de tri des emballages à compter du 1er janvier 2023.
Comme peu de Commune ont répondu favorablement, il ne dispose que de 4 volontaires pour 3 500 foyers.
En conséquence, il suggère d'adresser le guide de tri aux usagers en même temps que le courrier explicatif et le flyer et de proposer aux usagers qui le souhaiteraient de solliciter le passage d'un ambassadeur en contactant le secrétariat de la CDC.
Le courrier devrait être posté le 15 décembre 2022.
Le Conseil Communautaire en prend acte et, après en avoir délibéré, décide de défrayer les ambassadeurs de tri à hauteur de 5 € par foyer visité sur leur commune de résidence et à hauteur de 8 € par foyer visité en dehors de leur commune de résidence. Il autorise le Président à la missionner.

.

Communication

Monsieur Didier GUENIN, Vice-Président Délégué, informe qu'il organise une réunion d'information à laquelle tous les conseillers municipaux du territoire sont invités le 2 décembre 2022.
Un article consacré aux ambassadeurs paraîtra dans la presse puis un autre, la semaine suivante, qui sera consacré à l'évolution des consignes de tri.
En complément, des réunions publiques pourront être organisées et animées par les ambassadeurs de tri.
Le Conseil Communautaire en prend acte.

Distribution des colonnes

Le Conseil Communautaire prend acte que les colonnes « Emballages » supplémentaires sont en cours d'installation.

Collecte séparée des biodéchets

Monsieur Didier GUENIN, Vice-Président Délégué, rappelle que la collecte séparée des biodéchets devra être mise en place au 1er janvier 2024 et qu'il est peu probable que le service « Ordures Ménagères » de la CDC puisse assurer cette collecte.

En conséquence, un devis a été demandé à une entreprise de l'Indre qui procède à une prestation complète (fourniture des contenants, collecte et nettoyage, traitement). Son dirigeant viendra présenter cette solution lors de la commission « Ordures Ménagères » du 6 décembre 2022 à 18 h 30.

Le Conseil Communautaire en prend acte.

Tarification incitative

Monsieur le Vice-Président Délégué, informe qu'il a demandé un devis pour une étude de faisabilité de la tarification incitative puis son éventuelle mise en place au Cabinet ESPELIA dans le prolongement de l'étude menée en groupement de commande avec le SYTOM de CHATEAUROUX.
Il précise que l'éco-organisme CITEO le préconise pour encourager les usagers à trier plus.
Le Conseil Communautaire en prend acte.

Accusé de réception en préfecture
036-200018521-20221220-DEL-2022-05-14-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Achat d'un camion Benne à Ordures Ménagères (BOM) « propre »

Le Conseil Communautaire prend acte qu'une fiche projet a été déposée dans le cadre du CRTE pour le remplacement d'un camion BOM par un camion « propre ». Le Vice-Président Délégué indique qu'il se renseigne sur les possibilités techniques et les prix.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME,
A NEUVY-SAINT-SEPULCRE, le 19 DECEMBRE 2022

Le secrétaire,
Marie-Annick BEAUFRERE

Le Président,
Christian ROBERT.

Communauté de Communes du Val de Bouzanne * 36230

Publié ou Notifié le : 20/12/22

Le Président,

Communauté de Communes du Val de Bouzanne * 36230

Communauté de Communes du Val de Bouzanne * 36230

Accusé de réception en préfecture
036-200018521-20221220-DEL-2022-05-14-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022